



EXTRAIT DE PÉTITION

(Article 64 du Règlement)

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 2 478 pétitionnaires.

Désignation : Citoyennes et citoyens du Québec

Les faits invoqués sont les suivants :

ATTENDU QUE le Consortium Bombardier/Alstom est le seul à avoir répondu à l'appel d'offres de la Société de transport de Montréal sur le remplacement des voitures du métro de Montréal;

ATTENDU QUE le Consortium a rencontré toutes les exigences d cet appel d'offres incluant l'exigence de 60% de contenu canadien;

ATTENDU QUE ce contrat soutiendra près de 12 000 emplois-année dans toutes les grandes régions du Québec, et particulièrement dans la Monterégie;

ATTENDU QUE le Consortium fera équipe avec son réseau de fournisseurs établi de longue date à travers tout le Québec;

ATTENDU QU'il est urgent de débiter la réalisation de ces nouvelles voitures qui remplaceront la plus vieille flotte de voitures de métro au monde;

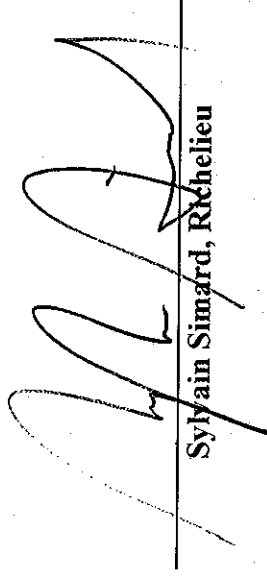
ATTENDU QUE le Consortium a une connaissance approfondie des exigences techniques et est prêt à débiter le travail immédiatement pour livrer les voitures dans les délais requis;

ATTENDU QUE le Consortium cumule plus de 50 ans d'expérience dans le domaine du métro sur pneus;

Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

Nous, soussignés, citoyens de la Monterégie, demandons au gouvernement du Québec de s'assurer que la réalisation du remplacement des voitures du métro de Montréal débute sans tarder afin de protéger les retombées économiques dans notre région.

Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition.


Sylvain Simard, Richeleu

29 avril 2010
Date